

ent elle allait
recevoir lord
acification du

a plaidoyer en
onnaissant la
e d'assemblée
Durham avait
fédéral; mais

derait l'union
ises de l'Amé-
lités dans les
rmettait de les
les deux Ca-
t l'union des
mbre égal de
ves pour les
mieux com-
ur les terres,
ronne, moins
e liste civile
ble:

otées par les
erial, malgré
s Canadiens,
Canadas.

on royale le
glaise sera la
6,000 seront
payement du
que £30,000
ur payer le
ctionnaires;
quatre-vingt-
r chacun des
es membres

Canada ?
s adoptées ?

de la chambre législative pour changer la division
électorale de la province et le chiffre de la représen-
tation.

27. L'aristocratie anglaise vota pour la mesure à
contre cœur, et parce que le parti mercantile, qui a eu
dans tous les temps une grande influence sur la poli-
tique des colonies, la demandait. Le Haut-Canada
devait un million à la maison Baring, et se trouvait à
la veille de marquer à ses engagements. Cette maison
puissante fit tous ses efforts pour engager le parle-
ment à consentir à l'union afin d'assurer sa créance.
Beaucoup de marchands, de capitalistes et peut-être
de membres du parlement y étaient intéressés. Devant
tous ces motifs personnels ajoutés aux préjugés na-
tionaux, la cause des Canadiens-français devait suc-
comber. Dans l'acte d'union il est ordonné expressé-
ment qu'après les frais de perception soldés, l'intérêt
de la dette publique due au moment de l'union soit
payé avant toute autre dette mise à la charge du re-
venu du Canada. Le salaire du clergé et la liste civile
ne viennent qu'après.

La loi d'union, adoptée par les deux chambres, mit
fin, en recevant la sanction royale, à la constitution
de 1791, passée pour soustraire à la domination des
Canadiens-français la petite population anglaise du
Haut-Canada, et révoquée plus tard pour mettre ces
mêmes Canadiens-français sous la domination de la
population anglaise, devenue ou devenant plus nom-
breuse.

28. A l'époque où se consommait ce grand acte
d'injustice, la population, le commerce, l'agriculture,
l'industrie avaient fait d'immenses progrès en Canada.
La population que nous avons estimée à 125,000 âmes
à peu près lors de l'introduction de la constitution de
1791, s'était quintuplée. En 1844, que s'est fait le
recensement le plus rapproché de l'union, la popula-
tion du Bas-Canada était de 691,000 âmes, dont
524,000 Canadiens-français, 156,000 Anglais et étran-

27. Comment vota l'aristocratie anglaise sur la question de l'Union ?

28. Quel était l'état matériel et intellectuel du Canada à l'époque
de l'Union ?